

# NAGE AVEC PALMES PISCINE SAISON 2021

## RÈGLES DE SÉLECTION COLLECTIF NATIONAL UNIVERSITAIRE

**Modifiée en date du 12/02/21**  
**(modifications en rouge dans le texte)**

**Compétition Internationale Universitaire**  
**Tomsk (Russie)**  
**Du 7 au 11 juillet 2021**

**Validées par le CDN FFESSM en date du 12/12/2020**

## A - OBJECTIFS

**A1** - L'objectif général est de découvrir l'environnement international

**A2** – Les objectifs sportifs :

- ✓ Engager des sportifs capables de se classer dans les 10 premiers dans toutes les épreuves dans lesquelles ils sont engagés.

Epreuves individuelles :

- Apnée : 50 AP
- Surface : 100 SF / 200 SF / 400 SF / 800 SF
- Bipalmes : 50 BI / 100 BI / 200 BI

- ✓ Engager des relais uniquement sur les distances où un relié France est capable d'être finaliste.

Épreuves de relais :

- 4 x 50 BI
- 4 x 100 SF

Programme (à confirmer)

**A3** – L'ambition : gagner au moins 3 médailles.

## B – MODALITÉS DE SÉLECTION

### CONDITIONS À RESPECTER

**B1** – Seuls les sportifs à jour de leurs licences FFESSM et FFSU, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire pour les sportifs listés ou d'un certificat médical signé d'un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

**B2** - Les sportifs sélectionnés en équipe de France Sénior Piscine 2021 ne sont pas autorisés à participer à la compétition internationale universitaire (décision DTN).

### COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

**B3** – Suite à l'annulation du championnat de France N1 en raison de la pandémie COVID-19, la sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors de la compétition organisée à cet effet à Aix-en-Provence du 14 au 16 mai 2021.

### CONDITIONS À SATISFAIRE POUR PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

**B4** – Sauf dérogation du DTN, pourront participer aux sélections en collectif national U les seuls sportifs qui satisfont les conditions suivantes :

- ✓ Avoir participé à 1 meeting national « élite » sur les 4 qui sont inscrits au calendrier national 2021 et réalisé au moins 1 temps N1 Sénior dans une épreuve au choix

**B5** - En référence à l'article 2.4.2 du règlement commun relatif aux sélections en Équipe de France, seules les performances réalisées dans le respect des règlements sportifs NAP en vigueur de la FFESSM ou de la CMAS seront prises en considération.

## C – PERFORMANCES A REALISER

**C1** – Seront proposés à la sélection en Collectif National Universitaire les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes lors des compétitions de sélection, chez les féminines et les hommes, au classement général toutes catégories confondues et dans une même épreuve individuelle (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir réalisé 1 Temps Collectif National Piscine (TCN P) dans une épreuve individuelle inscrite au programme Universitaire (cf. article A2)
- ✓ Se classer dans les 3 premiers de la finale de l'épreuve dans laquelle le TCN P a été réalisé

**C2** – Si aucun des sportifs classés dans les 3 premiers de la finale d'une épreuve inscrite au programme de la compétition Universitaire n'est sélectionné en équipe de France Sénior Piscine, seul le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>d</sup> de la finale, à la condition d'avoir réalisé 1 Temps Collectif National Piscine (TCN P) dans l'épreuve considérée, seront proposés à la sélection.

**C3** - Temps Collectif National Piscine (TCN P) sont précisés au chapitre « F » du présent règlement.

## D - LISTE NOMINATIVE DES SPORTIFS RETENUS

**D1** – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la sélection est établie par un comité de sélection composé :

*Avec voix décisionnelle*

- ✓ Du DTN
- ✓ De l'entraîneur national fédéral en chef de l'équipe de France concernée par la sélection
- ✓ Du Président de la Commission Nationale de NAP
- ✓ De l'élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM

*Avec voix consultative*

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France

**D2** – Seuls les sportifs en conformité avec l'article B1 du présent règlement seront sélectionnés définitivement et officiellement en Collectif National Universitaire.

**D3** - La liste définitive des sélectionnés en Collectif National Universitaire est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

## E - ENGAGEMENTS

**E1** – Les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l'ordre des relais, relèvent du seul choix de l'entraîneur national en charge du Collectif National Universitaire. Les choix sont validés par le DTN.

**E2** - Tous les sportifs sélectionnés en individuel sont à la disposition du collectif pour intégrer un relais.

F - « TEMPS COLLECTIF NATIONAL PISCINE » (TCN P)

Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique

En rouge : nouveau temps 2021

50 AP	Homme	Femme
WR	00:13,70	00:15,10
TCN P	00:15,60	00:18,00

50 BI	Homme	Femme
WR	00:18,41	00:20,52
TCN P	00:20,40	00:23,50

100 SF	Homme	Femme
WR	00:33,87	00:38,06
TCN P	00:38,30	00:43,30

100 BI	Homme	Femme
WR	00:41,44	00:45,16
TCN P	00:45,00	00:51,50

200 SF	Homme	Femme
WR	01:18,65	01:25,41
TCN P	01:26,50	01:36,50

200 BI	Homme	Femme
WR	01:33,31	01:41,42
TCN P	01:41,50	01:52,50

400 SF	Homme	Femme
WR	02:56,93	03:12,10
CN	03:10,00	03:28,00

800 SF	Homme	Femme
WR	06:16,24	06:46,79
TCN P	06:54,00	07:17,00